



Psychologencommissie Commission des Psychologues

Psychologue agréé(e) pour 2018

Ce certificat est délivré par la Commission des Psychologues et atteste que

François COLINET

Est enregistré(e) sur la liste officielle des psychologues belges pour l'année civile 2018 et peut, dès lors, porter le titre de psychologue protégé par la Loi. L'agrément en tant que psychologue signifie que la personne susmentionnée a suivi la formation requise et est juridiquement tenue de respecter le code de déontologie du psychologue.

Numéro d'agrément: 791218915

Conformément à la Loi du 8 novembre 1993 protégeant le titre de psychologue (MB 31.05.1994) et à l'Arrêté Royal du 2 avril 2014 fixant les règles de déontologie du psychologue (MB 16.05.2014)

Mme. Catherine Henry
Présidente



Prof. Em. Karel De Witte
Secrétaire